Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DELBU2026_03_28-DE

# Délibération

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE**
**SÉANCE du mardi 03 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Étaient présents :**
LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

**Absents excusés** : GUILLOU Claudine ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; SCOLAN Marie-Thérèse.

❖ ❖ ❖ ❖

**DELBU2026-03-028**
**Énergie : Convention SDE22 : avenant n°2 à la convention relative au groupement de commandes pour l'achat d'énergie**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;
**Vu** le code de la commande publique ;
**Vu** les statuts modifiés du Schéma Départemental d'Energie (SDE) approuvé le 09 janvier 2026 ;
**Vu** la délibération 2017.03.11 du Conseil communautaire du 07 mars 2017, portant adhésion au groupement de commandes porté par le SDE et ayant pour objet l'achat d'énergie;
**Vu** la convention constitutive du groupement de commande d'achat d'énergie signée le 21 mars 2017 ;
**Vu** l'avenant n°1 signé le 03 mars 2020 ;
**Vu** les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL 2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire;

**Considérant** que l'avenant n°2, ci-annexé, modifie les articles 3, 7, 9 et 12 de la convention d'adhésion ;

***SCOLAN Marie-Thérèse ne prend pas part au vote.***

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Accepte les termes de l'avenant n°2 de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie proposé et validé par le SDE22 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et l'ensemble des documents relatifs à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.**
**Pour copie conforme,**
**Le Président,**
**Vincent LE MEAUX**

Guingamp-Paimpol Agglo